

**Convocation du CONSEIL COMMUNAL.**

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le mercredi 26 octobre 2022 à 19 heures 30 heures** à l'Hôtel de Ville.

**ORDRE DU JOUR :**

**SÉANCE PUBLIQUE**

- 3 Communications du Bourgmestre
- 4 Procès-verbal de la séance précédente : approbation
- 5 Comptabilité communale - Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire : approbation
- 6 Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Chièvres : Modification budgétaire n°1 - exercice 2022 : approbation
- 7 Gestion des déchets : coût-vérité - budget 2023 : approbation
- 8 Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés - exercice 2023 : approbation
- 9 Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs - exercices 2022 à 2025 : approbation
- 10 Règlement pour le prêt gratuit de gobelets réutilisables : approbation
- 11 Règlement-taxe sur les piscines privées : exercice 2022 à 2025 : abrogation
- 12 Installation d'un ascenseur dans un bâtiment communal à Ladeuze (anciens bureaux du CPAS) - Approbation des conditions et du mode de passation
- 13 Fourniture de matériel pour le service technique - Approbation des conditions et du mode de passation
- 14 Second pilier : définition des besoins et recours à l'adjudicataire de l'accord-cadre passé par la centrale du SFP : décision
- 15 Eclairage public : renouvellement de l'adhésion au service lumière : décision
- 16 Octroi d'une subvention en numéraire pour l'organisation d'un petit déjeuner OXFAM : décision

Par ordonnance :  
La Directrice Générale,



Mme M-L VANWIELENDAELE

Le Bourgmestre,



Mr O. HARTIEL